



LE TRAIT D'UNION



Directeur de Publication : Dominique BERNER
Mensuel imprimé par nos soins
Commission Paritaire 0614 S 05500
UD - UL - SYNDICATS- ISSN °0241 - 9505

N°317
Avril 2012

DEPOSE LE 26/04/2012

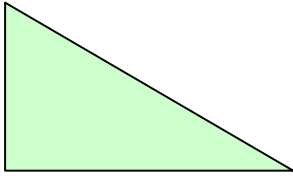
Prix : 0,15 €

Pour l'Emploi les Salaires et la RETRAITE



SOMMAIRE

- ✓ ACTIONS
- ✓ Manif
- ✓ 1^{er} mai
- ✓ Tract 1^{er} MAI
- ✓ Tract MBF
- ✓ Elections - INFOS
- LUTTES
- ✓ Statuts des comptes syndicaux
- ✓ Page Indecosa-CGT
- ✓ Programme STAGES 2^e Semestre
- ✓ Kankoihouki



ACTIONS

JOURNEE D'ACTION LE 29 MARS POUR LA PROTECTION SOCIALE :

Nombreuse mobilisation en Franche Comté des usagers et assurés sociaux, mais aussi des salariés à l'appel de la CGT.

Dans le Jura, une trentaine de manifestants se sont rassemblés devant la Préfecture où une délégation a été reçue. La dégradation sans précédent du système de santé français le plus performant « socialement » au monde a subi les politiques libérales successives depuis des années... Il faut lutter pour garder et améliorer notre sécurité sociale...



ACTION MBF DEVANT LE TRIBUNAL LE 30 MARS :

Une cinquantaine de militants CGT de l'UD et du syndicat MBF se sont rassemblés devant le tribunal de Lons ce 30 mars pour montrer à la population et à la justice que la lutte ne faiblit pas à l'entreprise et à l'UD CGT.

La CGT est convaincue qu'une vraie reprise industrielle est possible pour les MBF sur le bassin de Saint Claude et va continuer à tout faire pour convaincre le donneur d'ordre Peugeot et l'Etat ainsi que la région. **Un grand rassemblement régional est en préparation devant le site de Sochaux...**



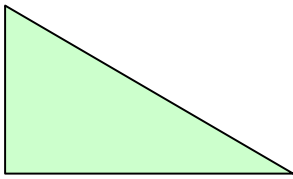
JURA PARC :

Des militants du syndicat CGT MBF et de l'UD ont distribué un tract devant le meeting du PS pour alerter sur la situation de MBF qui n'a toujours pas de repreneur industriel.

Pierre Moscovici, le directeur de campagne du candidat PS aux élections présidentielles et le président de l'agglomération de Montbéliard a entendu les demandes des cégétistes. Il faut organiser tout de suite une table ronde avec Peugeot, les élus de Franche Comté et la CGT pour trouver rapidement une solution industrielle à MBF.

Les 450 emplois doivent être maintenus dans un bassin qui souffre déjà beaucoup de la désindustrialisation. La CGT du Jura continuera la bataille et développera toutes les actions pour le développement de MBF...





1er mai : dès maintenant on le prépare !



LONS LE SAUNIER
Manifestation prévue
A 10 H – Place de la Liberté

Puis comme chaque année, apéritif **ET REPAS CGT** 10 euros
à la Maison des Syndicats,

Inscrivez-vous dès maintenant (03.84.24.43.65 / ud39@cgt.fr ou 06.84.17.20.08/
pjm39@orange.fr)

DOLE
Manifestation prévue
A 10 H – Avenue de Lahr



A l'issue de la manifestation, apéritif.

Courriel : cgt.dole@orange.fr



SAINT CLAUDE
Manifestation prévue
A 10 H – Sous Préfecture

A l'issue de la manifestation, apéritif et Barbecue organisé par l'ULde St Claude
et le Syndicat MBF...

1er mai 2012 : satisfaire les revendications pour le progrès social

Dans cette période de crise en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA affirment leur volonté de faire du 1^{er} mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestations et d'expressions revendicatives pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et des réformes réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

La crise ne peut être le prétexte pour remettre en cause nos systèmes sociaux. Il faut une véritable politique de croissance, prenant en compte les enjeux écologiques, qui passe par l'amélioration du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

La pression sur les salaires et l'assouplissement des règles de licenciement ne peuvent que fragiliser la croissance économique.

S'il y a un manque de compétitivité des entreprises, elle est notamment due à la rémunération excessive du capital au détriment de l'investissement dans l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation.

En ce 1^{er} mai, nous voulons faire écho aux revendications portées par les salariés dans cette période de crise :

- priorité à l'emploi, en particulier des jeunes, alors que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter depuis de longs mois et que les restructurations, les licenciements et les fermetures d'entreprises sont le quotidien de nombreux salariés,
- lutte contre la précarité qui touche un nombre croissant de salariés, en particulier jeunes et femmes, et provoque des situations de pauvreté intolérables ;
- la promotion des salaires et du pouvoir d'achat doit être une priorité. Il n'y a aucune raison de laisser les inégalités salariales perdurer, notamment entre les femmes et les hommes.

Nous réaffirmons avec le syndicalisme européen notre opposition à ces politiques et au nouveau traité qui, en faisant l'impasse sur la croissance, ne fera que renforcer l'austérité et la crise.

Nous voulons dans les mobilisations du 1^{er} mai réaffirmer le besoin d'une Europe solidaire affirmant sa dimension sociale, ce qui impose de :

- développer les droits des salariés et assurer des services publics de qualité,
- mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre pays de l'Union européenne qui tire les garanties des travailleurs vers le bas. Il faut une autre répartition des richesses et mettre un terme à la spéculation financière,
- faire respecter la place et le rôle de la démocratie sociale, de la négociation collective et du dialogue social.

RASSEMBLEMENTS : à 10 H

DOLE : place de Lahr

St CLAUDE : place du 9 Avril

LONS : Place de la Liberté

Champagnole : Mont Rivel à 9 H





MBF : un enjeu humain Industriel et territorial fondamental Pour le Haut-Jura

En redressement judiciaire depuis 10 mois, le Tribunal de commerce a donné le 30 mars dernier, un délai de 2 mois supplémentaire à notre entreprise MBF, pour trouver un repreneur afin de poursuivre son activité de fonderie pour l'automobile.



Photo action devant Jura parc

L'intérêt est à plusieurs niveaux, avec d'abord celui de ne pas laisser un savoir-faire industriel périr, de permettre à des femmes et des hommes de vivre de leur emploi : 450 personnes ; mais aussi de permettre à un territoire, celui du Haut-Jura de préserver de l'emploi, une population, des familles et les services publics. Pour la Cgt, **la place de l'entreprise dans la société est fondamentale, elle a un rôle citoyen** à jouer en contribuant aux services publics(en étant utilisatrice des routes, des écoles, des logements, de l'hôpital etc..), au même titre que les citoyennes au travers de l'impôt.

Dans un contexte économique et social de crise, PSA emboite le pas à Renault sur le chemin des délocalisations. Cette nouvelle facette de la stratégie des constructeurs n'est pas acceptable au regard des dégâts sociaux, humains que cela va engendrer et au regard d'une politique industrielle en France qui continue d'être décidé par les financiers et non pas par les politiques. **Alors que Peugeot a réalisé un record de ventes de véhicules en 2010 et dégagé plus d'un milliards de profits et dispose d'un matelas financier de 11 milliards d'euros**, on comprend difficilement cette stratégie, sauf si on l'éclaire par la lumière du dumping social et de la rentabilité financière.

D'autres choix sont pourtant possible ; ceux qui consiste à remettre les salarié-es au cœur de la production et du schéma industriel ; et c'est bien cette conception qui anime les salarié-es de MBF soutenus par la CGT pour trouver les solutions à la pérennité de leur entreprise.

- C'est une Fonderie, comme il y en a peu en France et elle n'est pas située géographiquement par hasard à 200 KM de Sochaux et Vesoul, les plus gros sites de production de PSA, son principal client.
- C'est un savoir-faire, des compétences techniques de 450 femmes et hommes
- Un bureau d'étude compétent

Bien sur, MBF a aussi ses faiblesses, mais en 10 mois, tous les indicateurs de productivité, que cela soit en fonderie ou en usinage se sont améliorés et, nous pensons que l'entreprise est économiquement viable. Pour cela, il faut:

- Que les donneurs d'ordre PSA et Renault, s'engagent en premier lieu à maintenir des marchés à MBF, pour 55 tonnes/jour
- A ramener la charge de travail que le groupe Arche à emporté lors de son départ avec le produit appelé le "DX"
- Travailler les besoins de formation professionnelle avec l'objectif de maintenir l'emploi et d'assurer le développement et la pérennité du site
- De continuer à travailler sur la mise en place d'un véritable dialogue social

Les élu-es CGT de MBF

Elections

ELECTIONS- MAUFFREY - 34 salariés- ? :

Les élections ont eu lieu dernièrement à l'entreprise Mauffrey à Sellières. La CGT obtient 2 élus titulaires DP et 2 élus suppléants DP.



INFOS LUTTES

Depuis quelques temps, des débrayages importants ont lieu dans plusieurs entreprises du Jura :

- ce sont **les cartonneries de Marnoz** où 25 salariés sur 28 ont débrayé suite à la seconde réunion des NAO 2012. La direction propose 2,3% en 2 fois, un accord d'intéressement basé sur le « 0 » accident de travail sur les 3 sites avec 300 euros à la clé. Mais le site de Marnoz est défavorisé par rapport aux autres sites du groupe Display et Services. En effet, les salaires sont plus bas à Marnoz, les primes d'équipe, de présence mensuelle n'existent pas et il n'y a eu aucune revalorisation pour la prime de panier. La bataille pour des salaires plus élevés et l'augmentation du pouvoir d'achat continue...



Des débrayages chez Thirode, à Mont Jura et à Sani Jura ont également eu lieu. Les salariés de ces entreprises différentes se rejoignent sur la nécessité de mener cette bataille des salaires, du pouvoir d'achat à un moment où la crise et l'austérité frappent toujours plus ceux qui vivent de leur travail. **Les manifestations du 1^{er} Mai 2012 seront un point d'appui pour mettre en avant les propositions de la CGT en matière de salaires, de pouvoirs d'achat, d'emplois et de retraites.**

LICENCIEMENT A LA CPAM DU JURA

Le directeur de la CPAM du JURA, Monsieur BAILLIVET, a licencié Madame PONCET Bernadette - documentaliste- le 25 avril 2009, contre l'avis du Conseil de discipline en date du 15 avril 2009, qui a l'unanimité s'était prononcé contre ce licenciement.

Après un mauvais jugement aux Prud'hommes, Bernadette PONCET fait appel de cette décision auprès du tribunal de BESANCON en avril 2010.

Le 16 mars dernier, le tribunal de BESANCON a jugé que le directeur de la CPAM avait licencié Madame PONCET sans cause réelle et sérieuse.

La CGT se félicite de ce verdict et apporte tout son soutien à Madame PONCET, qui travaille aujourd'hui comme Assistante d'Education auprès d'enfants handicapés, à temps partiel, et qui est soumise à la précarité de l'emploi et aux bas salaires, et au chômage également après 31 ans de bons et loyaux services dans les organismes sociaux.

Dans cette affaire, dégradée, humiliée, salie..., Madame PONCET subit pour la fin de sa carrière les préjudices de ce licenciement abusif.

La justice a innocenté Madame PONCET, la CPAM doit donc rétablir Madame PONCET Bernadette dans ses droits, et la seule solution, c'est la réintégration.

La CGT demande donc la réintégration de Madame PONCET.

Depuis la régionalisation, la mutualisation des fonctions, la fusion des CPAM, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader. Mises au placard, discriminations, harcèlement... suppressions de postes...

La victoire de Bernadette PONCET montre bien que le courage et la persévérance finissent toujours par payer.

Bernadette, syndicaliste depuis plus de trente ans, espère que sa victoire encouragera la relève du syndicat CGT de la CPAM et à poursuivre la LUTTE.



URGENCE ! OBLIGATIONS COMPTABLES POUR TOUS LES SYNDICATS

La loi du 20 août 2008 impose aux syndicats de tenir une comptabilité en respectant un plan comptable fixé par l'arrêté du 31 décembre 2009. A partir de l'exercice 2012 (donc début 2013), tous les syndicats devront se préparer à assurer la publicité de leurs comptes annuels.

L'UD mettra tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans cette démarche, c'est pourquoi nous prévoyons d'organiser des réunions et formations destinées aux Secrétaires et trésoriers de syndicat.

Si politiquement ces nouvelles obligations convergent avec les démarches de rigueur de gestion des ressources du syndicat et de transparence de leur usage vis-à-vis des syndiqués, pour un très grand nombre de trésoriers de syndicats elles apparaissent aussi comme une contrainte administrative difficile à remplir.

Pour cette raison, la confédération est en train de développer un logiciel de comptabilité simplifié, adapté à la tenue

- la visualisation d'un livre des recettes-dépenses pour chaque exercice annuel.

Cet outil comptable est destiné aux syndicats qui:

- ont moins de 230.000 € de recettes de cotisations nettes (déduction faite des versements à COGETISE) ;
- n'emploient pas de salariés ;
- ne récupèrent pas de TVA ;
- ne possèdent pas de biens immobiliers (donnant lieu à amortissement) ni de placements financiers à capital variable (pouvant donner lieu à des provisions pour risques) ;
- ne détiennent pas de parts dans une entreprise ou une autre entité économique ;

des comptes de la très grande majorité des syndicats. Ce logiciel sera mis gratuitement à la disposition du trésorier de tout syndicat.

Ce logiciel est conçu pour être utilisé sans besoin de connaissances comptables. Il permettra :

- la publication automatique des comptes annuels sous une forme respectant les normes de l'arrêté de décembre 2009 ainsi que l'anonymat absolu des syndiqués ;
- la publication de documents récapitulatifs en vue de l'approbation des comptes et de l'adoption des budgets par l'instance de direction du syndicat, le congrès ou l'assemblée générale des syndiqués ;
- ne perçoivent pas de subventions ou de donations les engageant à réaliser une activité spécifiée (la perception de subventions au titre du fonctionnement général de l'organisation n'est pas exclue) ;
- ne sont pas engagés par leurs statuts à des dépenses de solidarité vis-à-vis de leurs adhérents (comme une caisse de grève).

Dès lors qu'un syndicat répond à ces critères – ce qui est le cas de l'immense majorité – il pourra utiliser cet outil de comptabilité simplifiée en ligne, que ses recettes nettes de cotisations soient inférieures ou non au seuil de 2.000 € (à condition qu'elles restent inférieures à 230.000 €).



La page d'INDECOSA-CGT

DEPASSEMENT D'HONORAIRES DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Si les dépassements d'honoraires des professionnels de santé sont courants dans le secteur privé, ils ont faits leur apparition dans le secteur public, au départ de façon marginale mais deviennent de plus en plus fréquents, avec des excès qui sont assez choquants.

Le dépassement d'honoraires se définit comme le montant à payer par le patient au-dessus du tarif de remboursement de la sécurité sociale. Ainsi La sécu fixe sa base de remboursement à 459,80 euros pour une prothèse de hanche, à Paris on a relevé pour cette opération une facturation de 5000 euros. Cela signifie que même si la mutuelle complémentaire intervient il restera à la charge du malade une somme importante.

Rappelons que la loi votée en 1958 donnait aux meilleurs médecins du secteur public, la possibilité d'exercer à titre privé à l'hôpital dans la limite de 20% de leurs actes. Ainsi, sur les 80000 médecins hospitaliers seuls 4500 médecins profitent de cette disposition sur 40000 qui pourraient le faire, et encore, 1800 sont installés en secteur 2 (non conventionné SS). Le motif de cette loi était de garder une bonne expertise dans le public.

Bien qu'étant le fait d'une minorité de praticiens, cette disposition entraîne de plus en plus de réaction des malades qui considéraient à juste titre, que quand ils choisissaient l'hôpital public, ils bénéficiaient automatiquement du tarif conventionné secteur 1 de la sécu. Or, des abus de plus en plus nombreux sont constatés et c'est tout de même 2 milliards de facturation d'honoraires au-delà du tarif sécu qui ont été encaissées en 2007 (source IGAS) dont les deux tiers sont assumés par les ménages après intervention des mutuelles complémentaires. Mais, il y a plus grave. En effet certains médecins n'hésitent pas à exercer des pressions sur le malade, surtout en terme de délais d'intervention. Ainsi, pour obtenir un rendez vous en consultation publique le délai atteignait 6 mois contre 1 mois en consultation privée. On relève aussi de temps à autre, que le fait d'accepter une intervention à titre privé, est une garantie d'une meilleure prise en charge médicale.

Toutes les mesures récentes prises récemment par voies légale où règlementaire vont dans le sens de mettre à la charge des ménages une part croissante des dépenses de santé, auxquelles s'ajoutent les dérives de certains professionnels de santé. Tout concourt à installer une médecine à deux vitesses, de plus en plus coûteuse pour les malades. Un récent décret oblige les mutuelles à rembourser, sous certaines conditions les dépassements d'honoraires, ce qui se répercutera inmanquablement sur les cotisations de leurs adhérents.

Alors il nous semble qu'il est grand temps que nous (associations, syndicats ouvriers, partis politiques, citoyens etc....) nous nous mobilisions pour exiger une réforme en profondeur de la protection sociale et de la santé en particulier. Les « vieux » disaient « sur cette terre la seule justice c'est l'égalité de tous devant la mort », et bien c'est de moins en moins vrai, de plus en plus il y aura ceux qui auront les moyens de se soigner avec un confort de vie et une longévité assurée et les autres.

La loi devra fixer aussi les rapports entre la profession médicale libérale, la sécurité sociale, les patients et la puissance publique. Fustiger les malades à longueur de journée, dénoncer les bénéficiaires d'indemnités d'arrêts de maladie, et faire silence sur la responsabilité de certains professionnels de santé, sur l'arnaque des laboratoires, n'est pas supportable. Profitons de ces élections de nos représentants pour leur demander de rétablir une justice fondamentale, **celle de l'égalité des citoyens face à la maladie.**



Programme STAGES deuxième semestre

2012



Dates	Stage	Où	Pour qui	objectifs
24 au 26 septembre 2012	Animer un syndicat	LONS ou DOLE	Les responsables intéressés	<i>Savoir faire fonctionner un syndicat</i>
15 au 19 octobre 2012	FORMATION FORMATEURS	A voir	Les intéressés par la Formation	<i>Pouvoir animer une journée ou stage de formation</i>
12 au 16 Novembre 2012	Formation des élus des Comités d'entreprise	Lons ou Dole Selon les inscrits	Elus CE	<i>Connaître les rôles et les droits des élus CE</i>
26 au 30 novembre 2012	Formation des élus CHSCT	Lons	Elus CHSCT	<i>Connaître les rôles et les droits des élus CHSCT</i>
26 au 30 novembre 2012	Niveau 1	Dole	Tous les syndiqués	<i>Formation syndicale de base</i>
3 au 7 décembre 2012	Formation syndicale Niveau 2 Deuxième partie	DOLE	Les militants ayant suivi la première partie du stage Niveau 2	<i>Formation syndicale de 2^{ème} niveau</i>
23 novembre 2012	ATMP	Lons	Tous les syndiqués intéressés	<i>Thème : Harcèlement moral</i>



quand, quoi
où, qui

2012

Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui	
1 ^{er} Mai 2012	MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS	Lons, Dole, saint Claude etc.	TOUT LE MONDE	
29 mai	Ce de l'UD	Lons	Les membres de la CE	

A suivre, pour plus d'infos prochainement sur notre site : www.cgtjura.fr